



AVIS IMPORTANT

Travaux dans la rue



Des travaux dans la rue ...

Ce n'est jamais agréable pour les riverains lorsque la voirie ou le trottoir sont ouverts pour poser de nouveaux câbles ou des conduites de gaz ...

Sachez cependant qu'Eandis n'ouvre pas la rue sans raison. Nuit et jour, nous acheminons l'électricité et le gaz naturel chez vous, à domicile et au travail, de manière fiable et sûre. C'est pourquoi nous investissons dans de nouvelles conduites et modernisons les installations existantes.

Moins d'embarras

Nous tentons de réduire à un minimum les désagréments pour les riverains. Nous respectons les exigences de qualité les plus strictes et faisons en sorte que les différentes phases des travaux s'enchaînent sans discontinuité. Nous nous concertons régulièrement avec tous les intervenants concernés. Et pour éviter d'ouvrir la voirie à répétition, nous travaillons en synergie maximale avec les autres entreprises d'utilité publique.



Conventions pratiques

Nous tenons à vous prévenir à temps et à vous procurer toutes les informations requises.

Une partie de la chaussée ou du trottoir sera ouverte. Il se peut dès lors que certaines entrées de garage soient temporairement (maximum 48 heures) inaccessibles aux véhicules. Si tel est le cas, vous serez préalablement contacté personnellement par l'entrepreneur.

Pour pouvoir réaliser les travaux en toute sécurité, nous devons parfois interrompre temporairement l'alimentation en énergie. Si cela s'avère nécessaire, nous vous en avertirons au préalable par le biais d'une carte séparée. Vous aurez ainsi le loisir de prendre les dispositions nécessaires.

Ces tranchées doivent-elles vraiment rester ouvertes aussi longtemps ?

Afin de libérer dès que possible les riverains et les entreprises des nuisances, nous faisons en sorte que les différentes activités de chantier se succèdent sans relâche. Mais la pose de réseaux se déroule nécessairement en plusieurs phases.

- Dans une **première phase**, un entrepreneur creuse la tranchée et pose les câbles ou les canalisations. Les habitations et les magasins restent accessibles grâce à des passerelles. Parfois, des tranchées de grande envergure sont partiellement rebouchées en attendant la prochaine phase.
- Dans une **deuxième phase**, les nouvelles conduites sont couplées au réseau existant. Si les contrôles de sécurité s'avèrent concluants, le réseau est mis en service et le trottoir peut être refermé.
- Dans la plupart des cas, il y a encore une **troisième phase**, durant laquelle les habitations et les entreprises sont raccordées aux nouvelles conduites. Pour ce faire, de nouveaux puits sont nécessaires, bien souvent un par raccordement. Une fois tous les raccordements effectués, le trottoir peut être définitivement remis en état. Et Eandis insiste pour que cela se fasse dans les règles de l'art!



Le saviez-vous ?

Aussitôt les travaux terminés, les puits et tranchées sont refermées provisoirement. La remise en état définitive du revêtement de la chaussée ou du trottoir intervient dès que possible.

Les klinkers et les dalles sont alors recouverts de sable blanc. Celui-ci doit rester en place au moins trois jours (ne pas balayer!). De la sorte, les interstices se rebouchent et les klinkers et dalles resteront bien immobilisés.

Interventions d'urgence

Les interventions d'urgence se déroulent bien entendu de manière très différente des travaux planifiés.

Lorsqu'une odeur de gaz est perçue ou qu'une panne de câble se produit, nos équipes d'intervention se mettent immédiatement en route. De nuit comme de jour.

Leur première préoccupation est d'assurer la sécurité dans le voisinage. Pour réparer au plus vite la fuite ou la défaillance, ils sont parfois obligés de couper temporairement toute alimentation en électricité ou en gaz.

Vous comprendrez qu'il est impossible dans ce cas de prévenir les riverains!

Contacts utiles

- **Numéro général** 078 35 35 34
Appelez ce numéro pour :
 - toute question concernant de nouveaux raccordements
 - le renforcement de raccordements, le déplacement et le remplacement de compteurs
 - toute question sur le relevé des compteurs
 - toute question sur l'utilisation rationnelle de l'énergie
 - toute question sur les compteurs à budget et les services du fournisseur social.
 - la notification d'une plainte (*de préférence via www.eandis.be > A propos d'Eandis > Remarque ou plainte*)

Ce numéro est joignable en semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 13 h.
- **Odeur de gaz** 0800 65 0 65
Ce numéro est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour signaler une odeur de gaz. Ces appels sont traités en priorit.
- **Pannes et défaillances** 078 35 35 00
Composez ce numéro pour signaler toute panne ou défaillance sur le réseau de l'électricité ou du gaz naturel. Ce numéro est joignable 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- **Les sourds et malentendants**
peuvent signaler une odeur de gaz, des coupures et des pannes via un code sms au 0477 77 70 80
Vous trouverez plus d'informations sur www.eandis.be
- **Eclairage urbain défectueux - www.straatlampen.be** 0800 6 35 35
Vous avez repéré un réverbère défectueux? Communiquez-nous l'emplacement du luminaire (par téléphone ou sur le site Internet). La panne sera réparée dans les plus brefs délais.
- **Service de médiation** 0800 6 00 01
Ce numéro est joignable en semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 13 h.
 - Service de médiation/Ombudsdienst Eandis, Postbus 60, 9090 Melle
 - www.eandis.be > A propos d'Eandis > Médiation
- **Site Internet**
www.eandis.be